

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 25 janvier 2007 portant nomination des  
membres de la Commission de réaffectation des centres  
psycho-médico-sociaux officiels subventionnés**

**A.Gt. 21-11-2025**

**M.B. 04-12-2025**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- au 1<sup>er</sup> tiret :

- les mots « Mme Dominique HICGUET » sont remplacés par les mots « M. David VERHOEVEN » ;
- les mots « Mme Brigitte D'AUBREBY » sont remplacés par les mots « Mme Anne-Marie VANCASTER » ;
- les mots « M. François FARVACQUE » sont remplacés par les mots « Mme Roseline MAGNEE » ;
- les mots « M. Julien THONNARD » sont remplacés par les mots « Mme Véronique LIMERE » ;
- les mots « Mme Sandra GRIETEN » sont remplacés par les mots « Mme Roberta LIPSKI » ;
- les mots « M. Samir BARBANA » sont remplacés par les mots « Mme Sophie DEPREZ » ;

• les mots « Mme Carine DE BAST » sont remplacés par les mots « Mme Muriel DEGREEF ».

- au 2<sup>ème</sup> tiret, les mots « M. Fabrice PINNA » sont remplacés par les mots « M. Damien KREUTZ ».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 03 novembre 2025.

Bruxelles, le 21 novembre 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe f.f.,  
M.-C. SIMON